



Conseil Municipal n° 2026-6

Mardi 23 juin 2026

Présents : Christian, DERBOUL, Frédéric PAULOIS, Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL, Hervé MOISSONNIER, David LECOANET, Chrystel ANTOINE, Cédric JOLY, Paul CALVET, Johann RONY, Caroline GIMENEZ, Iléna PONS.

Absent excusé : Liliane DENIS (pouvoir donné à Louis PASCUAL), Virginie LAMONTAGNE (pouvoir donné à Françoise LEMERLE), Sandrine THOMAS (pouvoir donné à Caroline GIMENEZ).

Date de convocation : 18 juin 2026

La séance est ouverte à 20 heures et levée à 22 heures et 05 minutes.

DÉLIBÉRATION

Délibération n°1 : Modification de l'annexe relative à la délibération n°2 du 14 avril 2026 : Composition des Commissions communales

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que suite à une erreur de plume dans l'annexe de la délibération n°2 du 14 avril 2026, Liliane DENIS ne figure pas parmi les membres de la Commission urbanisme et qu'il convient de l'ajouter, comme cela a été décidé lors de la réunion du Conseil Municipal en question.

Le Conseil Municipal autorise la modification citée ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Délibération n°2 : Annule et remplace la délibération n°3 du 28 avril 2026 : Affectation des Résultats - COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à une erreur de plume concernant l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », sur la délibération n°3 du 28 avril 2026, il convient de rectifier comme suit :

☞ **Section de Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2025 - COMMUNE	168 605,72 €
---------------------------------------	--------------

☞ **Section d'Investissement :**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 524,67 €
Restes à Réaliser	- 33 804,41 €
Besoin de financement à la section d'investissement	34 329,08 € et non 34 329,67€

Le Conseil Municipal décide d'affecter au Budget COMMUNE pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la manière suivante :

↳ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **34 329,08 € et non 34 329,67 €**.

↳ Le surplus, soit **134 276,64 €** est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Délibération adoptée à l'unanimité

✎ ✎ ✎ ✎ ✎

Délibération n°3 : Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Considérant que chaque commune membre de l'EPCI doit disposer d'au moins un représentant au sein de la CLECT, issu de son conseil municipal, afin qu'aucune commune membre ne soit écartée du processus d'évaluation des charges transférées,

Considérant que la CLECT a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences,

Considérant que la CLECT est chargée :

- De l'évaluation des charges transférées (collecte et validation des données, calcul du coût net des transferts, ...),
- De la rédaction d'un rapport qui sera soumis pour validation aux communes et pour information au conseil communautaire qui, lui, notifiera le montant des attributions de compensation (AC) découlant des travaux de la CLECT.

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Frédéric PAULOIS, membre titulaire et Madame Caroline GIMENEZ, membre suppléant de la commune pour siéger à la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Délibération est adoptée à l'unanimité

✎ ✎ ✎ ✎ ✎

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Permis d'aménager : « Lotissement Les Rosiers de Provins », deux points étaient en suspens :
 - Concernant la gestion des évacuations des eaux pluviales, l'aménageur fera le nécessaire afin de respecter les prescriptions de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. Un troisième bassin de rétention sera installé sur un terrain communal,
 - le second point concerne l'alimentation du lotissement. Présentation de la solution proposée par le SYDER avec le déplacement du poste HTA.Le permis d'aménager a été accordé.
- 2) Projet de la salle des fêtes : le projet est relancé, le Dossier de Consultations des Entreprises est finalisé. En septembre, un planning sera établi avec les dates exactes des différentes phases des travaux. Retour sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques, nous avons sollicité le Syder pour cette étude.
- 3) Nomination d'un référent sécurité routière : David LECOANET.
- 4) Commission Communication : retour sur le trait d'union de présentation de la nouvelle équipe. Cette publication a été appréciée, seul bémol la colorimétrie. Le prochain sera fait en septembre / octobre avec comme sujet principal les entrepreneurs de la commune.
Réflexion autour de la création d'un compte Instagram.
Réflexion autour d'une charte graphique pour les mails ou les autres diffusions.